

# L'échange CCRC

## Revue thématique sur la fraude de 2024

Les auditeurs peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les malversations financières. Bien que nous ayons constaté des progrès dans l'approche des auditeurs pour ce qui est d'identifier, d'évaluer et de répondre aux risques d'anomalies significatives liées à la fraude, nous continuons d'identifier des constatations d'inspection qui requièrent une attention particulière et où les auditeurs peuvent améliorer leur travail dans ce domaine.

### Introduction

En 2019, le CCRC a entamé sa [revue thématique sur la fraude](#) qui s'est poursuivie à chaque cycle d'inspection. La revue thématique sur la fraude du CCRC de 2024 a permis de constater des progrès dans certains domaines de travail des auditeurs. Toutefois, nous continuons de relever des constatations dans nos inspections lorsque les risques liés à la fraude n'avaient pas été identifiés ou suffisamment évalués par l'auditeur, ce qui a donné lieu à une réponse d'audit qui ne tient pas suffisamment compte des risques d'anomalies significatives liés à la fraude. Nous continuons également d'observer un certain nombre de domaines où les procédures pourraient être améliorées.

### À propos du CCRC



Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par les cabinets de comptables professionnels agréés participants, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada.

**Les stratagèmes de fraude ne cessent d'évoluer. Les auditeurs doivent continuer d'améliorer leurs compétences, leurs processus et leurs procédures pour identifier et évaluer les facteurs de risque de fraude qui peuvent entraîner des anomalies significatives en plus de concevoir et d'exécuter des réponses d'audit appropriées.**

La présente publication met en évidence les progrès observés ainsi que les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires et présente des études de cas soulignant les principaux thèmes que nous avons observés au cours de notre cycle d'inspection de 2024.

### Partie 1 – Importance de l'état d'esprit critique

De nombreux auditeurs vont dans la bonne direction pour ce qui est d'améliorer leur identification et leur évaluation des facteurs de risque de fraude et des procédures connexes. Bien que la plupart des travaux d'audit que nous inspectons soient conformes à la norme actuelle sur la fraude (NCA 240, *Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers*), pour réellement offrir une meilleure protection au public investisseur, un esprit critique plus investigateur est nécessaire.

1. Le scepticisme professionnel est au cœur de l'audit. Le CCRC continue d'observer des cas où les auditeurs ont conclu au caractère approprié de la comptabilité et de la divulgation des opérations et des explications de la direction sans questionnement.

2. À mesure que les stratagèmes de fraude évoluent, l'évaluation des risques de fraude par les auditeurs doit également évoluer. Il s'agit notamment de la remise en question des hypothèses et des conclusions des évaluations des risques des années précédentes, en tenant compte des différentes façons dont les fraudeurs peuvent tenter de dissimuler des malversations, de s'interroger sur les incohérences entre les risques identifiés par la direction et l'auditeur et d'approfondir la question lorsque la direction repère un risque de fraude que l'auditeur n'a pas initialement pris en compte.
3. Les auditeurs ont l'occasion d'identifier les lacunes en matière de contrôles, les erreurs et les problèmes potentiels au cours de l'audit. La valeur et la pertinence de l'audit sont renforcées lorsque les auditeurs prennent le temps de poser des questions quand des faits incohérents sont identifiés.

## Partie 2 – Progrès observés en matière de fraude

La revue thématique sur la fraude de 2024 du CCRC a été intégrée à nos inspections régulières de tous les cabinets d'audit qui font l'objet d'une inspection. Elle demandait une analyse plus approfondie de la qualité du travail effectué par les auditeurs pour identifier ainsi qu'évaluer les risques de fraude et y répondre.

L'un des principaux objectifs de cette revue thématique était d'identifier et de communiquer les bonnes pratiques et de reconnaître les possibilités d'amélioration pour les auditeurs.

Dans le cadre de nos discussions en cours avec les cabinets, la plupart d'entre eux se sont montrés disposés à améliorer les procédures relatives à la fraude et ont fait part de leur engagement à effectuer des audits de grande qualité. Cependant, les observations dans les dossiers d'audit sur les travaux effectués continuent de démontrer que seuls quelques cabinets prennent des mesures pour intégrer des procédures plus rigoureuses en matière de fraude.

Voici les principaux domaines dans lesquels nous avons observé des progrès et les domaines dans lesquels nous continuons de relever des constatations :

### Recours à des spécialistes en juricomptabilité

Dans les dossiers que nous avons inspectés en 2024, nous avons observé une augmentation du nombre d'auditeurs qui ont fait appel à des spécialistes (11 % en 2024, 6 % en 2021 et 5 % en 2019).

Lorsqu'ils étaient sollicités, les spécialistes en juricomptabilité intervenaient principalement pour soutenir l'auditeur dans ses procédures d'évaluation des risques de fraude. Dans d'autres cas, ils apportaient leur expertise pour répondre aux questions soulevées au cours de l'audit, lorsque l'auditeur identifiait un besoin d'expertise supplémentaire.

Plusieurs des constatations d'inspections portaient sur le caractère suffisant des procédures visant à identifier et à évaluer les facteurs de risque de fraude présents. Cela indique que l'auditeur n'a peut-être pas reçu une formation suffisante et appropriée, et qu'il n'a pas acquis l'expérience ou ne dispose pas des ressources spécialisées nécessaires pour contribuer à l'évaluation des risques de fraude et pour concevoir des procédures adaptées appropriées dans le cadre de la mission d'audit globale. L'associé de mission doit s'assurer que les membres de l'équipe de mission disposent collectivement des compétences et des capacités appropriées, y compris suffisamment de temps pour exécuter la mission. Cette assurance doit être obtenue dans le cadre de la planification, en tenant compte de la nature et des circonstances de la mission, et elle doit également être réévaluée pour intégrer les changements qui pourraient survenir pendant la mission.

Nous avons également continué d'observer que la plupart des auditeurs n'avaient pas repéré de risques de fraude au-delà des deux exigences de la NCA 240 (comptabilisation des revenus et contournement des contrôles par la direction) et ne semblaient pas remettre en question de façon critique les situations de fraude potentielle. Les compétences et l'expérience en matière de juricomptabilité au sein d'une équipe d'audit ne profiteront pas seulement à l'audit en question;

Nous encourageons les équipes d'audit à réfléchir de façon proactive à leurs compétences collectives à toutes les étapes de la mission d'audit et à demeurer ouvertes à la possibilité que des compétences supplémentaires, comme une expertise en matière de fraude, puissent être nécessaires. Par exemple, les auditeurs expérimentés devraient rester ouverts à la possibilité de nouveaux stratagèmes encore inconnus, plutôt que de se limiter à leurs connaissances actuelles en matière de fraude.

elles permettront également de perfectionner les compétences de tous les membres de l'équipe d'audit, qui pourront ensuite apporter leurs connaissances améliorées à d'autres missions d'audit.

## **Amélioration de l'évaluation et de l'identification des risques de fraude**

Ce sujet englobe plusieurs domaines liés au programme de gestion des risques de fraude de l'entité, y compris le programme de dénonciation de l'entité, la rémunération de la direction et les attentes des analystes.

Dans chacun de ces domaines, nous avons observé des progrès par rapport aux années précédentes. La majorité des dossiers inspectés démontraient une compréhension de la rémunération de la direction ainsi que des rapports et attentes des analystes. Bien que l'obtention de ces renseignements soit une première étape importante, ce ne sont pas toutes les équipes d'audit qui passent à l'étape suivante, qui consiste à évaluer comment ces renseignements peuvent se traduire en facteurs de risque de fraude évalués dans le cadre de leur évaluation des risques de fraude.

Bien que nous ayons observé des progrès en ce qui concerne les programmes de dénonciation, avec un nombre accru d'auditeurs effectuant des enquêtes, la profondeur des procédures relatives aux programmes de dénonciation reste limitée à la vérification de l'existence du programme.

Comme il a été mentionné dans les revues thématiques précédentes, les auditeurs appliquent un large éventail de procédures sur les programmes de dénonciation. La majorité des équipes ont acquis une compréhension du programme et des politiques de dénonciation des entités. Certaines équipes d'audit sont allées plus loin et ont testé la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle du programme de dénonciation. D'autres équipes d'audit ont inspecté des rapports individuels présentés dans le cadre du programme de dénonciation de l'entité, notamment en tenant compte du nombre et de la nature des éléments signalés.

## **Autres domaines de progrès**

Nous avons observé une participation accrue d'autres spécialistes qui soutiennent l'équipe d'audit (p. ex. fiscalité,

Nous rappelons aux auditeurs que les dénonciateurs constituent la source la plus importante de signalement de malversations financières<sup>1</sup>. L'évaluation du processus de dénonciation d'une entité et ce qui a été rapporté fournissent une mine de renseignements. Les auditeurs peuvent trouver de l'information relative au ton donné par la direction, à la culture de l'organisation, aux risques auxquels l'entité est exposée, à la manière dont l'organisation réagit aux activités inappropriées ou aux faiblesses de l'environnement de contrôle interne.

information, technologie, évaluation, actuariat) lors de séances de planification de lutte contre la fraude.

Au cours des années où les audits ont été effectués en vertu des diverses restrictions du travail en présentiel liées à la pandémie, le CCRC a observé une augmentation importante du nombre d'enquêtes sur les fraudes menées par courriel ou par appel audio seulement. Nous avons soulevé cette question comme un sujet de préoccupation auprès des cabinets qui utilisaient le plus souvent ces approches pour mener des enquêtes sur la fraude.

<sup>1</sup> Le rapport de l'Association des examinateurs certifiés de fraude (ACFE) Occupational Fraud 2024: A Report to the Nations continue de démontrer que les dénonciations sont la façon la plus courante d'identifier les cas de fraude.

Le CCRC a depuis observé une diminution importante de l'utilisation du courriel et de l'appel audio pour les enquêtes sur la fraude. Bien que la NCA 240 ne précise pas la forme de communication requise, les enquêtes en personne ou, à tout le moins par vidéo, donnent les résultats les plus efficaces et sont conformes aux attentes en matière d'exécution d'audits de grande qualité. Les auditeurs doivent également se rappeler que le scepticisme professionnel s'applique tout au long de l'audit et que les réponses aux enquêtes verbales nécessitent souvent d'autres procédures corroborantes. La capacité de détecter la fausseté dans un contexte d'enquête verbale est une compétence qui dépasse les capacités de la plupart des auditeurs, ce qui souligne l'importance d'appliquer le scepticisme professionnel, d'effectuer des procédures corroborantes et d'être à l'affût d'éléments probants contradictoires tout au long de l'audit.

En plus de ce qui précède, un certain nombre de cabinets ont mis en œuvre des séances de formation supplémentaires portant spécifiquement sur la fraude afin d'améliorer les bases de connaissances des praticiens.

## Évaluations des risques de fraude à l'avenir

Au cours du dernier cycle d'inspection, nous avons évalué de façon plus approfondie la compréhension qu'avait l'auditeur du processus et des conclusions de la direction en matière d'évaluation des risques de fraude, ainsi que la réponse de l'auditeur. Nous avons évalué si l'évaluation des risques de fraude de l'auditeur tenait compte des éléments suivants :

Les données ont révélé des domaines intéressants pour une évaluation plus approfondie. En particulier, nous avons relevé un certain nombre de situations où la direction avait identifié des risques de fraude dans des secteurs où l'auditeur ne l'avait pas fait. Dans ces cas, il n'y avait pas suffisamment d'éléments probants pour démontrer comment l'auditeur en était arrivé à la conclusion que le risque n'entraînait pas un risque d'anomalies significatives découlant d'une fraude. Cette

- Les opérations entre apparentés.
- Les risques opérationnels, y compris ceux découlant de l'industrie ou des juridictions dans lesquelles l'entité exerce ses activités.
- Les processus de consolidation.
- Les fraudes ou fraudes suspectées.
- Les risques découlant de l'utilisation des technologies de l'information.
- Les lacunes de contrôle interne, y compris celles liées aux technologies de l'information.
- La fraude dans les états financiers.
- La mauvaise affectation des actifs.
- La corruption.
- Les plaintes de clients.
- Le programme de dénonciation.

situation est particulièrement préoccupante, car elle soulève la question de savoir comment une entité pourrait considérer une situation comme un risque de fraude, alors que l'auditeur en est arrivé à une conclusion différente.

Nous avons également observé des secteurs où ni la direction ni l'équipe d'audit n'ont tenu compte des facteurs pertinents dans leurs évaluations des risques qui auraient clairement dû être évalués. Ces facteurs entrent principalement dans les catégories suivantes : la corruption, les risques découlant de l'utilisation des technologies de l'information et le processus de consolidation.

## Technologie

En ce qui concerne la fraude, la technologie présente à la fois un risque et une occasion.

La technologie est souvent exploitée pour commettre des fraudes. L'émergence de nouvelles technologies et le rythme des changements augmentent le nombre de risques que les équipes d'audit doivent prendre en compte. Étant donné l'intégration croissante des technologies de l'information dans la structure de contrôle globale des organisations, nous anticipons une augmentation des risques de fraude associés à ces technologies. Un cabinet d'audit a informé le CCRC qu'il envisageait d'intensifier sa surveillance des audits d'entités dont les processus opérationnels intègrent largement les technologies de l'information. Dans les cas où aucun test de contrôle n'est effectué sur les contrôles généraux TI, les équipes d'audit seront tenues de reconsidérer la pertinence de la conception des procédures d'audit et déterminer si les risques d'audit connexes, y compris les risques de fraude, ont été identifiés et contrôlés.

La technologie peut également être un outil extrêmement utile pour aider les auditeurs à exécuter leurs procédures. Certains cabinets ont introduit des logiciels qui permettent d'identifier les modifications de documents. Nous avons également observé que des cabinets continuent de faire progresser le déploiement d'outils technologiques d'analyse des données à des fins d'évaluation des risques pour évaluer de grands volumes de données, comme les écritures de journal ou toutes les transactions de revenus. Ce déploiement permet aux équipes d'audit de s'éloigner de la méthode traditionnelle d'échantillonnage et d'effectuer plutôt des procédures sur des ensembles entiers de données.

## Partie 3 – Études de cas sur les risques de fraude et le scepticisme professionnel

**Le manque de scepticisme professionnel demeure un thème commun de nos constatations d'inspection. C'est particulièrement préoccupant en ce qui concerne la fraude.**

L'efficacité des procédures adaptées aux risques identifiés, en particulier les risques de fraude, dépend directement de l'exercice du scepticisme professionnel. D'après notre expérience, lorsque les auditeurs acceptent tels quels les opérations et l'analyse ou l'explication de la direction y afférente, il y a un risque accru que l'audit ne détecte pas une situation potentiellement frauduleuse.

Les études de cas ci-dessous fournissent des exemples de situations observées lors de nos inspections où le scepticisme professionnel et les procédures appropriées d'évaluation des risques n'avaient pas été déployés de façon appropriée pour identifier et évaluer les facteurs de risque de fraude.



## Études de cas

Les exemples ci-dessous ne visent pas à souligner toutes les répercussions ou considérations potentielles et peuvent ne pas toujours mener à une fraude. Toutefois, ils illustrent des situations où l'équipe d'audit aurait eu avantage à faire une pause et à réfléchir de façon critique pour déterminer s'il y avait un risque de fraude potentiel.

Situation	Perspective de fraude
<p>Au cours d'un dénombrement des stocks, l'auditeur avait relevé des écarts dans tous les tests de dénombrement effectués. Les écarts allaient tous dans le même sens, les quantités fournies par la direction étant supérieures au dénombrement de l'auditeur. L'auditeur a effectué des tests de dénombrement supplémentaires et a continué de relever des écarts. Cependant, l'auditeur n'a pas reconnu que les écarts allaient tous dans le même sens et n'a pas effectué de procédures pour comprendre la nature et la cause des écarts identifiés.</p>	<p>Du point de vue de la fraude, il existe une préoccupation accrue concernant le risque lié à l'existence d'un actif lorsque la direction a enregistré un niveau de stocks supérieur à celui constaté par l'auditeur. Dans cette situation, le scepticisme professionnel aurait dû inciter l'auditeur à effectuer d'autres procédures, notamment la compréhension de la nature et de la cause de l'erreur, le caractère suffisant de l'échantillon pour conclure sur l'ensemble de la population et sur la fiabilité du dénombrement des stocks par la direction.</p>
<p>L'auditeur d'une entité fintech auditant le solde de trésorerie avait envoyé une confirmation à l'entité de technologie de paiement bancaire qui déclare le solde de trésorerie dans le compte. Cependant, l'entité de technologie de paiement bancaire avait sous-traité la détention d'espèce à une banque indépendante de l'annexe 1. L'auditeur s'est fié à la confirmation de l'existence de l'encaisse détenue par l'entité technologique de paiement à système bancaire ouvert, bien que cette entité ne détenait pas réellement l'encaisse.</p>	<p>Dans ce cas-ci, l'auditeur n'a pas démontré qu'il comprenait qui était le dépositaire réel de l'actif (l'encaisse) et n'a pas conçu de façon appropriée ses procédures de confirmation.</p> <p>Il y a un risque que l'encaisse n'existe pas. Si les procédures ne sont pas correctement conçues, un auditeur peut ne pas détecter ce risque, car la partie confirmante ne détient pas réellement l'encaisse et agit davantage comme une entité intermédiaire.</p>
<p>L'entité présentait une lacune dans les contrôles TI internes liés aux droits d'accès du personnel des finances, permettant à certaines personnes d'approuver leurs propres écritures de journal. De plus, certains membres de l'équipe des finances disposaient d'un accès administratif inapproprié au système de rapports financiers de chaque composant. L'équipe d'audit n'en a pas tenu compte dans son évaluation des risques et dans la conception des procédures d'audit par rapport aux écritures de journal, car aucune revue de la nature et du type des écritures enregistrées au niveau de l'utilisateur n'a été effectuée.</p>	<p>De nombreuses fraudes ont été commises par l'exploitation de faiblesses dans l'environnement de contrôle interne, y compris des faiblesses dans les environnements TI par l'exploitation des accès des utilisateurs.</p> <p>En faisant preuve de scepticisme pour réfléchir à la manière dont des fraudes potentielles pourraient se produire, les auditeurs devraient concevoir des réponses aux faiblesses connues du contrôle interne et lorsque des faiblesses sont identifiées au cours de l'audit, revoir leur approche d'audit pour répondre en conséquence.</p>

## Situation

L'entité fait appel à un associé pour ses activités opérationnelles. Le président-directeur général (PDG) de l'entité agit également en tant que dirigeant de l'organisation partenaire, ce qui en fait un apparenté. Le PDG, qui représente les deux entités, a apporté des modifications à l'entente entre les deux entités. Cependant, compte tenu de la position du PDG dans les deux entités, celui-ci se trouvait en situation de conflit d'intérêts, un risque que l'auditeur n'a pas identifié ni pris en compte dans la conception des procédures d'audit.

L'entité a acquis une autre entité au cours de l'année en échange d'une contrepartie sous forme de capitaux propres. Le prix d'achat de l'acquisition prenait en compte l'actif net acquis, incluant la reconnaissance d'une immobilisation incorporelle liée à la marque et du goodwill. L'auditeur avait obtenu l'évaluation des immobilisations incorporelles de la direction; cependant, aucune procédure n'avait été effectuée sur l'information historique, les intrants et les hypothèses utilisés pour déterminer la valeur de la marque. De plus, l'auditeur avait indiqué que la direction n'était pas en mesure de fournir un soutien supplémentaire. En outre, au cours du même exercice, tant la marque que le goodwill avaient fait l'objet d'une radiation totale.

L'entité est composée de 84 filiales œuvrant dans différents segments et unités d'affaires, dont quatre acquises au cours de l'année en cours. Individuellement, les filiales ne sont pas significatives, mais prises dans leur ensemble, elles constituent un élément significatif et important pour les états financiers. L'équipe d'audit a adopté une approche d'audit de corroboration et identifié une composante comme entité soumise à un audit complet, ainsi que 17 autres composantes comme entités soumises à un audit limité à des tests de revenus. Le risque associé aux entités hors périmètre a été jugé hypothétique, en se fondant sur l'hypothèse implicite que l'environnement de contrôle et les processus de consolidation étaient efficaces.

## Perspective de fraude

L'exhaustivité et l'exactitude des apparentés ont été un thème identifié lors des inspections. Les conflits d'intérêts sont à l'origine de nombreuses activités frauduleuses, car les fraudeurs cherchent souvent à exploiter différentes occasions de commettre des malversations.

Les auditeurs doivent évaluer les situations où les parties peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et concevoir et mettre en œuvre des procédures pour réagir de façon appropriée au risque identifié.

L'évaluation d'une marque était fondée sur les revenus prévus, qui étaient étayés par les flux de revenus historiques à l'origine de la valeur.

Si aucune information n'est disponible pour étayer les revenus historiques sur lesquels se fondent les revenus prévus, les auditeurs devraient se demander comment la direction et les responsables de la gouvernance ont évalué cette valeur et tiré leurs conclusions.

La dépréciation au cours de l'année d'acquisition, bien que possible, soulève des questions précises sur ce qui s'est passé entre le moment de l'acquisition et la date de la dépréciation, et si cette information n'était pas connue au moment de l'acquisition. De plus, les auditeurs doivent s'assurer qu'ils comprennent la raison d'être de l'opération, la raison pour laquelle la direction a conclu l'entente et émis les capitaux propres, ainsi que les personnes qui ont profité de l'entente.

Les auditeurs doivent adopter un état d'esprit critique pour envisager différents scénarios ou approches que les individus pourraient utiliser pour obtenir quelque chose par le biais du processus d'information financière, y compris par le biais d'un audit.

Dans cette situation, une portion significative des soldes des états financiers n'a fait l'objet d'aucune procédure d'audit, ce qui entraîne des risques et des possibilités de fraude. D'autres entités ont été victimes de fraudes significatives qui ont exploité la complexité des grands regroupements.

Le processus d'évaluation des risques aurait dû identifier un risque de fraude lié à la consolidation qui aurait mené à la conception de procédures d'audit appropriées.

## Situation

L'entité fait partie de l'industrie de la construction, et les revenus sont comptabilisés au fil du temps sur plusieurs années de déclaration. L'entreprise a éprouvé des difficultés financières et l'obtention de financement était une préoccupation constante pour la direction.

L'évaluation des risques de fraude liés aux revenus réalisée par l'équipe d'audit avait mis en évidence le lien entre la situation financière de l'entreprise et le biais de la direction visant à présenter des résultats financiers positifs. Elle avait également identifié la comptabilisation des revenus au fil du temps comme un domaine susceptible de manipulation pour donner une image de résultats financiers plus favorables que la réalité.

Cependant, le travail de l'auditeur a été effectué à un niveau élevé sans un niveau de précision approprié pour répondre au risque. L'exactitude et l'exhaustivité du budget initial, qui servait de base pour estimer les revenus, n'avaient pas été testées, et les procédures effectuées sur les estimations ultérieures des coûts à réaliser et de l'avancement du projet reposaient uniquement sur des demandes de renseignements, sans procédures de corroboration.

## Perspective de fraude

Les estimations des revenus au fil du temps sont de nature plus complexe et ouvrent la porte à la manipulation des résultats financiers. L'exhaustivité et l'exactitude des matériaux, de la main-d'œuvre et des autres coûts inclus dans ces estimations peuvent être manipulées pour obtenir les résultats financiers souhaités.

Dans cette situation, l'équipe d'audit avait identifié les risques de fraude appropriés. Toutefois, l'équipe n'avait pas une compréhension suffisante du processus de la direction pour élaborer des estimations, et l'évaluation par l'équipe d'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles connexes était limitée. Cela a eu une incidence sur la détermination des procédures de corroboration qu'il convenait d'exécuter. De plus, la corroboration de l'information fournie par la direction était essentielle à l'exercice du scepticisme professionnel et à la réaction aux risques identifiés.

Les situations décrites ci-dessus démontrent chacune un manque de scepticisme professionnel et d'esprit critique, même si les risques de fraude potentiels dans chacune de ces situations sont facilement observables. Si les auditeurs n'identifient pas les risques dans ces situations, nous pouvons nous attendre à ce qu'il soit plus difficile pour un auditeur d'identifier une fraude significative lorsqu'il existe un stratagème ou un risque plus complexe.

Lorsque les auditeurs acceptent sans réserve les opérations et les documents fournis par la direction, une confiance implicite dans son intégrité prend le pas sur le rôle de l'auditeur, qui consiste à maintenir un scepticisme professionnel dans l'exécution de l'audit. Bien que la majorité des personnes agissent de bonne foi, un petit pourcentage d'entre elles ne le font pas, et il sera difficile pour les auditeurs de savoir si ces personnes ou ces groupes sont toujours à la recherche d'une faiblesse à exploiter.

Ces situations auraient pu impliquer une fraude, mais des procédures d'audit supplémentaires auraient été nécessaires pour le confirmer.

## Conclusion : Pertinence, valeur et importance de l'audit

Les auditeurs ont l'occasion de mieux protéger les investisseurs et le public en identifiant, en temps opportun, les éléments significatifs susceptibles de conduire à une fraude. Les auditeurs peuvent avertir les responsables de la gouvernance qui peuvent prendre les mesures appropriées avant que les états financiers soient approuvés et rendus publics.



La détection rapide est essentielle pour réduire et limiter l'incidence de la fraude. Une fois qu'une malversation financière est commise, les enquêtes réglementaires peuvent prendre des années et, dans de nombreux cas, les restitutions, si elles ont lieu, ne couvrent pas toujours le niveau des pertes.

Un état d'esprit critique et un scepticisme professionnel mènent à des audits de qualité et renforcent la confiance dans les marchés financiers.

## Ressources supplémentaires du CCRC

- [Réponse à l'exposé-sondage de l'IAASB sur la proposition de projet de modification de la Norme internationale d'audit \(ISA\) 240](#) (juin 2024).
- [Symposium du Conseil canadien sur la reddition de comptes : L'évolution du contexte de la fraude](#) (novembre 2023).
- [L'échange CCRC : Revue thématique sur la fraude](#) (mai 2022).
- [Le CCRC répond au document de travail de l'IAASB : Fraude et continuité de l'exploitation dans un audit d'états financiers](#) (février 2021).
- [Les responsabilités de l'auditeur concernant la fraude lors d'un audit d'états financiers](#) (février 2020).

## Nous voulons vous entendre

La présente publication se veut notamment une base aux discussions continues avec les cabinets d'audit, les organismes de normalisation de l'audit et les autres organismes de réglementation.

Nous voulons vous entendre. Veuillez nous envoyer vos commentaires ou questions à l'adresse [thoughtleadership@cpab-ccrc.ca](mailto:thoughtleadership@cpab-ccrc.ca).

## Pour en savoir plus

Visitez-nous à l'adresse <https://cpab-ccrc.ca> et inscrivez-vous à notre [liste de diffusion](#). Suivez-nous sur [LinkedIn](#).

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2025. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

[www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) / Courriel : [info@cpab-ccrc.ca](mailto:info@cpab-ccrc.ca)

